



Relevé de décisions

Copil Site Natura 2000 Côteaux calcaires de la Vallée de la Vézère du 23/01/2020

Stéphane Roudier, Président du COPIL Site Natura 2000 Côteaux calcaires de la Vallée de la Vézère, ouvre la réunion en rappelant que les deux communautés de communes ont souhaité porter l'animation de ce site en partenariat et par le biais d'un marché public se sont attachés les services du Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine et de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne. Il rappelle qu'un COPIL de lancement s'est déroulé le 09 avril 2019 et que l'objet de la rencontre de ce jour est de faire le bilan de la première année d'animation.

Matthieu Duffau, du CEN Nouvelle Aquitaine, prend alors la parole et en introduction rappelle l'historique des sites Natura 2000, les enjeux du site Natura 2000 Côteaux calcaires de la Vallée de la Vézère en termes d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire et de périmètre.

La suite de la présentation dresse un premier bilan de l'animation : après l'appropriation du DOCOB (Document d'Objectifs), les efforts se sont concentrés sur les partenariats avec le Grand Site Vallée de la Vézère, la prise en compte des enjeux environnementaux liés à Natura 2000 dans l'élaboration du PLUI, les premières rencontres avec les élus et sur la communication (articles dans les journaux intercommunaux, soirée ciné-débat) et notamment l'élaboration de supports.

Deux plaquettes ont été réalisées par les animateurs :

- La première vise à expliquer ce qu'est un Site Natura 2000 et quelles sont les caractéristiques et les enjeux du site des Côteaux calcaires de la Vézère, notamment la nécessité de réouvrir les milieux puis les entretenir par le biais, par exemple, du pastoralisme.
- La seconde plaquette présente les outils de gestion à destination des agriculteurs (Mesures agro-environnementales) et à destination des propriétaires publics ou privés et des ayants droits (les contrats Natura 2000).

Les deux plaquettes présentées sont validées au cours de la réunion. Il est demandé aux animateurs de prévoir une version adaptée au numérique pour la communication sur les sites internet et sur les réseaux sociaux. Le contenu convient totalement, seule la forme doit être adaptée pour ces modes de communication.

La communauté de communes Vallée de l'Homme propose de se charger de l'impression des plaquettes présentées. Les fichiers source devront être transmis afin de permettre l'impression par un professionnel.

Diffusion de ces plaquettes

Le Président du COPIL insiste sur la nécessité d'effectuer une diffusion ciblée de ces documents.

Philippe Lagarde approuve et complète en demandant à ce que les communes soient largement associées à cette diffusion.

Il est donc décidé de diffuser les plaquettes à tous les propriétaires concernés. Les fichiers seront extraits du SIG par les communautés de communes puis vérifiés par les communes. Un courrier co-signé par le maire et le Président de la Communauté de Communes, sera ensuite envoyé. Compte tenu de la charge de travail que cela représente, la diffusion sera réalisée par étape à prioriser avec le CEN et la Chambre d'agriculture.

Hugo Maillos de la DDT fait alors un point sur l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 et notamment les mesures liées aux autorisations nécessaires (cas par cas) puisque selon l'article 6 de la Directive HFF « tout plan ou projet susceptible d'affecter ce site de manière significative, [...] fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site ». En 2019, 4 sollicitations relevant de demande de permis de construire ont été traitées : 3 propriétaires privés et 1 société de chasse.

Pour atteindre les objectifs fixés dans le DOCOB, plusieurs outils de gestion sont proposés par le dispositif Natura 2000. Les animateurs du site présentent ces outils de gestion, tout en rappelant que la mise en œuvre de ces outils contractuels se fait sur la base du volontariat.

Bernadette Boisvert présente les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEc), outils à destination des agriculteurs et contractualisables sur des surfaces agricoles. Elle explique que chaque année la région Nouvelle Aquitaine lance un appel à projet pour des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) proposant les MAEc à mettre en œuvre sur des territoires à enjeu.

Un nouveau PAEC a donc été déposé en janvier 2020 et est en attente de validation par la Commission Régionale Agro-Environnement et Climatique (CRAEC). Les mesures qu'il contient visent en particulier à consolider les élevages herbagers extensifs, à déployer le pâturage sur des secteurs en voie de fermeture et à favoriser un retard de fauche sur les prairies.

Matthieu Duffau présente ensuite les Contrats Natura 2000 « ni agricole ni forestier » et les Contrats Natura 2000 « forestier », outils à destination des propriétaires (privés et publics) ou ayants-droits contractualisables hors surfaces agricoles.

Suite aux différentes rencontres, un premier projet de contrat Natura 2000 a émergé en 2019. Porté par l'AFPL Le Randal, il concerne 3 sites (la Roche chapelane, l'Escaleyrou, le Cheylard), sur 3 communes et concerne 30 ha d'Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) essentiellement constitué de pelouses sèches. Ce contrat prévoit des actions d'entretien par pâturage pendant 3 ans et l'achat d'équipements pastoraux. Ce projet de contrat sera déposé auprès des services de l'Etat avant le 31/01/2020 qui donneront une réponse courant février 2020 sur la possibilité d'engager le contrat. Un débat s'instaure ensuite sur les problématiques liées aux calendriers, notamment la fin de la programmation du programme de développement rural aquitain (2014-2020).

Le CEN poursuit la présentation des autres programmes en cours sur le territoire en lien avec les enjeux biodiversité du site Natura 2000 : suivi de l'état de conservation des pelouses, les Sentinelles du Climat, Plan Régional d'Actions en faveur des Lépidoptères patrimoniaux d'Aquitaine, le suivi d'un réseau de gîtes à Chauves-souris (notamment au Château de Campagne et dans les anciennes carrières des Eyzies) et les 2 sites en gestion par le CEN sur le territoire avec des enjeux identiques au site N2000 : Coteaux calcaires du Brungidour (Condat-sur-Vézère) et Coteaux calcaires des Farges (Les Farges).

Enfin un planning prévisionnel des actions d'animation prévues pour 2020 est présenté.

Conformément aux engagements liés à l'animation du Site, un bilan d'animation du document d'Objectifs pour l'année 2019 sera établi par les animateurs.

Dans l'attente de la création d'un site internet lié aux sites Natura 2000 du secteur, ce document et tous les supports de documentation seront disponibles sur le site internet de la Communauté des Communes Vallée de l'Homme.

Stéphane Roudier clôture la réunion en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur collaboration.

Documents annexés : liste des personnes présentes, document projeté lors de la réunion.